

Philippe Van Parijs

**Bruxelles sans la Belgique :
Ville-croupion ou ville-Etat ?**

**Interview publiée sous le titre « Tout dépendrait du scénario de la séparation »
dans *Le Soir*, 17 septembre 2007, p.4**

**Les circonstances de l'éventuelle séparation ne risquent-elle pas d'être
déterminantes pour le statut de Bruxelles ?**

Si. La séparation, ce n'est pas un scénario mais deux, avec chacun sa logique propre et des implications très différentes pour Bruxelles. Dans le premier, la Flandre se sépare unilatéralement. Elle laisse derrière elle, en version amputée, la Belgique francophone dont rêvaient les fondateurs du Royaume. Avidée de reconnaissance par l'Union européenne, elle acceptera sans guère broncher de payer de solides compensations financières à la Belgique qu'elle abandonne. Les Etats-nations qui composent le Conseil européen n'auront en effet nulle envie de gratifier facilement du statut d'Etat-membre toutes leurs régions riches tentées d'échapper au fardeau de la solidarité nationale.

Bruxelles pourrait revendiquer un élargissement territorial...

Au nom même du principe d'auto-détermination invoqué par la Flandre, les communes frontalières se verront offrir le choix entre les deux pays unilingues. Demeureront en Belgique les six communes à facilités actuelles et au plus une ou deux autres communes flamandes. Il sera désormais possible de vagabonder de Wemmel à Athus sans fouler le sol flamand, mais pour les navetteurs et pour les tanks, passer par la Flandre restera plus commode. Bruxelles, dans ce scénario, ne sera plus le cœur bouillonnant d'un pays fondateur de l'Europe, mais le croupion septentrional d'une Belgique rabougrie. Namur, déjà idéalement placée pour la Wallonie seule, sera plus centrale encore pour la Belgique redessinée. Les arguments pour en faire la capitale de la nouvelle Belgique s'avèront rapidement décisifs.

Quid, dans cette épreuve, de Bruxelles « capitale européenne » ?

On ne pouvait rêver mieux comme capitale d'une grande Union supranationale que la capitale d'un état plurinational réussi. Mais Bruxelles ne sera plus désormais qu'un chef-lieu de province d'un Etat satellite de la France. Au moindre pépin, des voix s'élèveront dans l'Europe entière pour dire qu'il est grand temps de trouver mieux. Mais aucune alternative ne sera aussi évidente pour l'Europe que Namur pour la Belgique. Et les institutions européennes poursuivront une existence maussade, de plus en plus ghettoïsée, dans un pays dont elles parleront de moins en moins la langue, dans une ville ravagée par un désastre scolaire auquel la concurrence fiscale impitoyable avec sa banlieue flamande ne permettront pas de consacrer les ressources indispensables.

Et le second scénario ?

C'est le consentement mutuel. Ce ne sont pas les Flamands qui partent. Ce sont les Belges qui décident de couper leur pays en trois morceaux. Peut-être même en quatre si les germanophones parviennent à grappiller le rang d'Andorre ou Monaco. A nouveau, les communes frontalières — d'emblée ou suite au choix d'autres communes — pourront choisir. Le résultat de la consultation dépendra de qui exactement aura le droit de vote, ainsi que du statut précis des trois morceaux et de leurs obligations mutuelles. Mais en toute probabilité, les communes à facilités seront cette fois très loin d'être les seules à faire le choix de Bruxelles. De Zaventem à Waterloo, il vaudra mieux avoir son mot à dire à Bruxelles qu'à Anvers ou à Namur. Si l'on n'y prend pas garde, le jeu de dominos risquera de déplacer les frontières au delà de Louvain et de Louvain-la-Neuve. Mais l'accord préalable placera sans doute un cran d'arrêt qui empêchera Bruxelles d'empocher le cœur des deux provinces les plus prospères du pays. Bruxelles deviendra ainsi une ville-Etat trois ou quatre fois plus étendue que la Région actuelle, dotée d'une forêt, d'un aéroport et d'un bon million et demi d'habitants, et en raison de sa richesse tributaire, au même titre que la Flandre, de compensations financières envers la Wallonie.

Flamands et les Wallons y auront-ils encore quelque chose à dire ?

Bien sûr, mais évidemment pas comme citoyens d'un Etat fédéral défunt, ni en faisant de Bruxelles une colonie de la Flandre, de la Wallonie ou, pire encore, des deux à la fois. Tout Flamand ou Wallon qui veut peser le destin de Bruxelles est invité à venir y vivre et à s'y mêler à une population toujours plus cosmopolite et multilingue. Et pour ceux qui ne le peuvent ou ne le veulent pas, il y aura encore le tout petit poids qu'ils conserveront, parmi 500 millions de citoyens européens. En cas de partition consensuelle, Bruxelles n'aura en effet aucune peine à confirmer et renforcer son rôle de capitale de l'Europe. L'Union européenne, comme toute autre entité politique, devra investir massivement dans sa capitale. Elle aura dès lors un droit de regard légitime sur ce qui s'y passe. Cela ne devra pas empêcher la ville-Etat de Bruxelles-Capitale de revendiquer, au même titre que la Flandre et la Wallonie, le statut d'Etat-membre de l'Union et tous les droits correspondants. Mais elle devra admettre que sa fonction unique lui imposera des obligations particulières, par exemple celle d'étendre le droit de vote et d'éligibilité à ses élections « nationales » à tous ses résidents européens, d'associer activement les autorités européennes à la planification urbaine, et de céder au Président du Conseil européen, lorsqu'on aura mis fin à la présidence tournante, un palais digne de sa fonction.

Y a-t-il plus « excitant » que ces deux scénarios séparatistes ?

Bien sûr : la Belgique fédérale, avec trois Régions fortement autonomes, fières d'elles-mêmes et respectueuses des deux autres, et avec une autorité fédérale maigre mais vigoureuse et électoralement responsable devant l'ensemble du pays. Les hasards de l'histoire ont confié à la capitale de la Belgique une mission d'importance mondiale. Elle l'accomplira avec la Flandre et la Wallonie au sein de l'Etat belge si elle le peut. A côté d'elles si elle le doit.